

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE143855007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 décembre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 décembre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143855007, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE143855007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 26 novembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1143855007. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat 1 de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent*
- *Contrat 3 de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 3 décembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE143855007 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants : la réalisation d'études géotechniques et la réalisation d'expertises géotechniques.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants:

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- la supervision de la gestion des sols excavés ou la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale.

L'appel d'offres public no 14-13536 a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et a débuté le 11 août 2014 pour se terminer le 3 septembre 2014. La durée de publication a été de vingt-deux jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 mars 2015.

Deux addendas ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres. Les deux addendas ont apporté des corrections dans les unités du bordereau des coûts pour le contrat #4. Ces addendas n'ont pas eu d'impact sur le coût des soumissions.

Il y a eu quinze preneurs du cahier des charges parmi lesquels six ont déposé une soumission. Un seul avis de désistement a été formulé au Service de l'approvisionnement avec la mention "service non offert".

Chacun des six soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des quatre contrats. La soumission de la firme WSP inc. comportant une non-conformité administrative a été jugée non-recevable par le Service de l'approvisionnement. Les cinq autres soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Par ailleurs, l'offre des firmes LABO S.M. inc. et Solmatech inc. ont été rendues non conformes par le comité de sélection puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Comme la commission a étudié récemment plusieurs ententes-cadres en services professionnels du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), les membres ont voulu comprendre pourquoi de nouvelles ententes-cadres étaient encore nécessaires. Les représentants du SIVT ont expliqué que les montants prévus pour certaines ententes-cadres passées ont été rapidement épuisés. Il a donc fallu lancer de nouveaux appels d'offres.

D'autre part, le Service a expliqué avoir adopté une nouvelle approche méthodologique d'octroi de contrat dans le présent dossier. En effet, les services requis portent exclusivement sur des expertises et des études géotechniques alors que les ententes-cadres précédentes comprenaient un plus grand nombre d'activités.

Les membres ont constaté que cette nouvelle approche n'était pas clairement expliquée dans le sommaire décisionnel du présent dossier. Ils ont invité le SIVT à apporter les ajouts suivants au sommaire :

- indiquer dans les décisions antérieures les ententes-cadres de services professionnels octroyées depuis avril 2013;
- ajouter à la section contexte un paragraphe explicatif sur l'évolution de la méthodologie d'octroi des ententes cadres en services professionnels.

Des membres ont aussi soulevé que le présent dossier témoignait bien de l'importance d'assurer un suivi diligent des réalisations des ententes-cadres pour évaluer la pertinence des choix stratégiques et méthodologiques mis en œuvre. Pour certains, un tel suivi devrait être confié à la commission. Ils ont convenu de discuter à nouveau de cette question plus largement à l'occasion du bilan annuel de la commission.

Enfin, bien que le SIVT ait déployé une nouvelle approche pour répondre à la croissance du nombre de projets mis en œuvre, les membres n'ont pu que constater que les adjudicataires des ententes-cadres demeurent essentiellement les mêmes.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat 1 de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent*
- *Contrat 3 de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE143855007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.